

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 19 mai 2026

05.2026-15	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE OBJET : Convention de partenariat 2026 avec la Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire concernant l'organisation d'actions pour le maintien des actifs agricoles
------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la compétence en matière de développement économique de Clisson Sèvre et Maine Agglo, incluant notamment la politique de soutien à l'activité économique,

Considérant qu'au titre de sa compétence développement économique et de l'importance de l'activité agricole sur son territoire, l'agglomération entend conforter et développer ces activités, créatrices et de richesses et d'emplois,

Considérant la volonté partagée de Clisson Sèvre et Maine Agglo et de la Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire et son antenne locale de renforcer leur coopération pour l'organisation d'événements pour ouvrir des perspectives de carrières professionnelles dans l'agriculture à un large public et le maintien de l'agriculture et de ses actifs,

Considérant l'intérêt de Clisson Sèvre et Maine Agglo de formaliser ce partenariat par la signature d'une convention précisant les objectifs, les modalités d'action et les engagements réciproques,

Considérant les 3 types d'actions programmées :

- **Permanence RDV Transmission**
C'est une nouvelle proposition d'action pour permettre de mieux accompagner les cédants dans l'anticipation de la transmission de leur entreprise. Il s'agit sur une journée de proposer un RDV de 45 min au plus de 55 ans avec un conseiller Transmission de la Chambre d'Agriculture et un conseiller MSA. Cette journée de permanence se tiendra au sein des locaux de L'alter éco.
En parallèle la Chambre d'agriculture proposera aux agriculteurs du territoire une formation intitulée « Anticiper sa transmission ».
- **Vitibus et Agribus**
Déjà réalisés en 2024 et 2025, ces événements proposent à plusieurs porteurs de projet de visiter ensemble des exploitations à reprendre, afin de favoriser les rencontres entre cédants et candidats à l'installation. Comme pour le Vitibus du 14 novembre 2025, l'édition 2026 prévoit une prolongation de la journée à l'antenne de la Chambre d'Agriculture de Clisson, avec une présentation des points de vigilance économiques essentiels à la bonne construction d'un projet d'installation et des repères chiffrés sur les montants de reprise, afin de répondre aux attentes exprimées lors des éditions 2025.
- **Voyage en agriculture**
Pour cette action, le programme s'inspire de l'édition 2025 qui a été particulièrement apprécié par l'ensemble des partenaires et intervenants. Fort de ce succès, l'action est reconduite avec intérêt dans un contexte où le taux de chômage en Loire-Atlantique a augmenté de près d'un demi-point en un an. Cette action s'adresse prioritairement aux demandeurs d'emploi souhaitant découvrir ou s'orienter vers les métiers de l'agriculture. Elle prend la forme d'une journée dédiée à la promotion des métiers agricoles du territoire.

Considérant le projet de convention ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer la convention de partenariat 2026 avec la Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire concernant l'organisation d'actions pour le maintien des actifs agricoles.

ARTICLE 2 : une enveloppe financière maximale de 9 000 € (non assujettie à la TVA) est allouée au titre de la participation financière de Clisson Sèvre et Maine Agglo. Le versement de cette participation financière est conditionné à la réalisation effective des actions prévues dans la convention, selon les modalités définies dans celle-ci sur présentation des justificatifs requis.

ARTICLE 3 : de préciser que la présente convention est établie pour une durée d'un an et entrera en application dès signature par les parties.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

A Clisson
Le 28/05/2026
Jérôme LETOURNEAU
Président



TERRALTO
ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

INSTALLATION TRANSMISSION EMPLOI

CONVENTION DE PARTENARIAT 2026

Organisation
d'actions pour le
maintien des actifs
agricoles

----- A compléter par le partenaire -----

N° de convention du partenaire	
N° Chorus	
Code service	

Entre les soussignés

La Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire, représentée par son Président, Monsieur Olivier LEBERT, ou son représentant habilité, 9 rue André Brouard, 49105 ANGERS, SIRET 130 031 487 00015

D'une part, et

Clisson Sèvre et Maine Agglo, représentée par son Président, Monsieur Jérôme LETOURNEAU, 13 rue des Ajoncs, 44194 CLISSON Cedex, SIRET 200 067 635 00017

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Les missions respectives des deux institutions notamment :

- ✓ **Pour Clisson Sèvre et Maine Agglo** : au titre de sa compétence en développement économique, considérant le poids et l'importance de l'activité agricole sur son territoire l'agglomération entend conforter et développer ces activités, créatrices de richesses et d'emplois.
- ✓ **Pour la Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire et son antenne locale** : représenter les intérêts de l'agriculture et du monde rural et contribuer à leur développement. Dans ce cadre, la Chambre d'agriculture est l'interlocutrice privilégiée de la Communauté d'Agglomération sur les questions agricoles.

ARTICLE 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire et Clisson Sèvre et Maine Agglo pour l'organisation d'évènements afin d'ouvrir des perspectives de carrières professionnelles dans l'agriculture à un large public, d'organiser des actions pour le maintien de l'agriculture et de ses actifs. Cela fait écho aux enjeux nationaux d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture. Quatre actions différentes seront menées au cours de l'année : une permanence RDV transmission, un Agri'Bus, un Viti'Bus et un Voyage en Agriculture.

ARTICLE 2 - Les objectifs des actions

- 1- La permanence RDV Transmission est une nouvelle proposition d'action pour permettre de mieux accompagner les cédants dans l'anticipation de la transmission de leur entreprise. Il s'agit sur une journée de proposer un RDV au plus de 55 ans avec un conseiller Transmission de la Chambre d'agriculture et un conseiller MSA. Ceci dans le but de faire le point sur les étapes clés d'une transmission et pour favoriser les démarches pour que des mises en relation se fassent.

En parallèle la Chambre d'agriculture proposera aux agriculteurs du territoire une formation intitulée « Anticiper sa transmission ». Elle n'est pas inscrite dans les actions financées par l'Agglo dans le cadre du partenariat. Cependant elle pourra s'organiser dans les locaux de L'alter éco pour valoriser l'action de Clisson Sèvre et Maine Agglo en faveur de l'Installation et de la Transmission.

- 2- Le concept du **Viti'Bus** et d'**Agri'Bus** s'inspire des expériences déjà mises en œuvre en 2024 et 2025 sur le territoire de l'Agglomération de Clisson. Il consiste à réunir, au sein d'un minibus, plusieurs porteurs de projet afin de visiter des exploitations destinées à la transmission.

L'organisation du Viti'Bus et de l'Agri'Bus vise à favoriser et à stimuler l'installation agricole. Comme lors des éditions précédentes, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Développer des solutions innovantes et dynamiques pour faciliter la mise en relation entre cédants ou associés et candidats à l'installation ;
- Encourager et sécuriser les projets des cédants et des candidats à l'installation ;
- Accompagner les cédants et les associés dans leur adaptation aux nouveaux profils de candidats.

À l'instar de l'édition du Viti'Bus du 14 novembre 2025, la journée sera prolongée à l'antenne de la Chambre d'agriculture de Clisson par :

- Une présentation des points de vigilance économiques essentiels à la bonne construction d'un projet d'installation ;
- Des repères chiffrés sur les montants de reprise, afin de répondre aux attentes exprimées lors des éditions 2025.

- 3- Pour l'action « **Voyage en agriculture** », le programme s'inspire de l'édition 2025, qui a été particulièrement apprécié par l'ensemble des partenaires et intervenants. Fort de ce succès, l'action est reconduite avec intérêt dans un contexte où le taux de chômage en Loire-Atlantique a augmenté de près d'un demi-point en un an. Cette action s'adresse prioritairement aux demandeurs d'emploi souhaitant découvrir ou s'orienter vers les métiers de l'agriculture. Elle prend la forme d'une journée dédiée à la promotion des métiers agricoles du territoire.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Faciliter les mises en relation entre les demandeurs d'emploi, les salariés agricoles et les employeurs ;
- Favoriser l'insertion professionnelle dans le secteur agricole en apportant une information sur les métiers et les formations existantes ;
- Promouvoir l'emploi agricole et les perspectives de carrière auprès de personnes en recherche d'inspiration ou de reconversion professionnelle.

ARTICLE 3 - Contenu des projets et modalités de mise en œuvre

1- Pour la permanence RDV transmission, la Chambre d'Agriculture de région Pays de la Loire assurera toute l'organisation logistique, la prise de contact avec les cédants, la permanence le jour J avec le conseiller MSA, ainsi que la communication liée au projet. Des échanges techniques avec les services de Clisson Sèvre et Maine Agglo permettront de mettre en œuvre le partenariat, en veillant notamment à communiquer sur l'évènement.

Actions	Détail
Action 1 : Coordination et communication	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du déroulé de l'évènement et coordination entre les différents acteurs - Identification des cédants à contacter - Emailing + phoning auprès des cédants - Gestion des inscriptions - Réservations diverses : salle L'alter éco - Réalisation du CR bilan de l'évènement
Action 2 : Animation et préparation de la journée	<ul style="list-style-type: none"> - Permanences sur une journée à L'alter-éco. RDV individuels (durée environ 45 minutes) auprès d'exploitants de plus de 55 ans avec un conseiller Transmission Chambre et un conseiller MSA. - 4 rendez-vous minimum seront réalisés sur cette journée

2- Pour les 2 évènements Agri'Bus et Viti'bus, la Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire assurera toute l'organisation logistique, l'accompagnement des porteurs de projet et des cédants, ainsi que la communication liée au projet. Des échanges techniques avec les services de Clisson Sèvre et Maine Agglo permettront de mettre en œuvre le partenariat, en veillant notamment à communiquer sur les deux évènements, à identifier l'Alter'Eco comme un lieu ressource pour les porteurs de projet du territoire, et à valoriser les atouts du territoire vis-à-vis des porteurs de projet et leurs familles.

Actions	Détail
Action 1 : Coordination et communication	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du déroulé des 2 événements et coordination entre les différents acteurs - Animation des 2 journées - Préparation d'une pochette de présentation des exploitations et du territoire qui sera distribuée lors des journées - Préparation et envoi d'un emailing pour les inscriptions, gestion des inscriptions - Réservations diverses : mini-bus, repas ... - Rédaction d'articles (presse agricole locale, sites internet ...) - Relations presse - Réalisation des CR bilans des événements
Action 2 : Recrutement des candidats	<ul style="list-style-type: none"> - Prises de contact avec les porteurs de projet pour s'assurer d'un nombre suffisant d'inscriptions - Accompagnement des porteurs de projet en amont et pendant le Viti'Bus et l'Agri'Bus
Action 3 : Accompagnement des cédants	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de cédants volontaires - Préparation des cédants à présenter leur exploitation de manière attractive - Accompagnement des cédants en amont et pendant le Viti'Bus et l'Agri'Bus

3- Pour l'action en faveur de l'emploi, la Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire assurera avec son service de formation toute l'organisation de cette journée avec la recherche des candidats intéressés aux métiers viticoles. Elle assurera la communication liée au projet. Des échanges techniques avec les services de Clisson Sèvre et Maine Agglo permettront de mettre en œuvre le partenariat, en veillant notamment à communiquer sur l'évènement.

Actions	Détail
Action 1 : Coordination et communication	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du déroulé de l'évènement et coordination entre les différents acteurs - Animation coconstruite avec EFEA (service formation de la Chambre d'agriculture) - Préparation d'un programme, des étapes - Suivi des inscriptions avec les partenaires - Réservations diverses : véhicules (EFEA), repas,... - Rédaction d'articles (presse agricole locale, sites internet ...) - Relations presse - Réalisation du CR bilan de l'évènement
Action 2 : Animation et préparation de la journée	<ul style="list-style-type: none"> - Découverte du métier de salarié viticole et des formations possibles - Témoignage - Ateliers pratiques «vis ma vie»

ARTICLE 4 – Les Livrables

- Élaboration d'un livret de présentation des exploitations et du territoire dans le cadre de l'Agri'Bus et du Viti'Bus.
- Conception d'une pochette de présentation pour la journée Voyage en Agriculture, regroupant les informations essentielles relatives à l'emploi agricole et aux formations disponibles.
- Rédaction d'un compte rendu de bilan, avec un focus spécifique pour chaque événement.
- Transmission des retombées presse liées aux événements (articles annonçant les actions ou mettant en avant celles-ci, notamment à travers des témoignages d'expérience).

ARTICLE 5 – Moyens mobilisés et coordination

La coordination de la mission d'appui est confiée à Nicolas MECHINEAU, conseiller en développement territorial, sous l'autorité de Angéline DELAVERGNE, responsable territoire.

Elle sera appuyée dans la réalisation de la mission par Floriane BEJON, conseillère en installation et Christian DELAIR, conseiller transmission, Marc LE JALLE, consultant en orientation et pour l'emploi en agriculture.

Si l'équipe dédiée à la mission devait évoluer lors de la durée de la mission, La Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire en informerait Clisson Sèvre et Maine Agglo.

ARTICLE 6 - Les conditions financières

La Chambre d'agriculture sollicitera le paiement de la collectivité, par envoi d'un courrier de demande, accompagné des comptes-rendus d'action.

Coût total et financement des actions. Les montants sont non assujettis à la TVA

Animations	Coût global	Autofinancement Chambre d'agriculture de Région Pays de la Loire	Participation Clisson Sèvre et Maine Agglo	Participation Crédit Agricole Atlantique Vendée
Permanence RDV Transmission	2 000	500	1 500	
Viti'Bus Agri'Bus	15 000	7 000	6 000	2 000
Voyage en agriculture	3 000	1 500	1 500	
	20 000	9 000	9 000	2 000

Les conditions de règlement sont les suivantes :

Le versement de la participation financière maximale de 9 000 € (montant non assujetti à la TVA) de Clisson Sèvre et Maine Agglo est conditionné à la réalisation effective des actions prévues dans la convention, selon les modalités définies dans celle-ci et sur présentation des justificatifs requis. Le règlement s'effectuera après dépôt de la facture sur Chorus par la Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire. Les coordonnées bancaires de la Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire sont :

ARTICLE 7 : Entrée en vigueur et durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 1 an et entrera en application dès signature par les parties.

Si au cours de la réalisation de la présente convention, des éléments objectifs non connus à la signature conduisent la Chambre d'agriculture ou la collectivité à estimer qu'il convient de prévoir des travaux supplémentaires à ceux prévus dans la présente convention, après accord des parties, de nouvelles conditions seront formalisées sous forme d'un avenant à la convention.

ARTICLE 8 – Code d'éthique et accès respectifs aux informations

La Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire, en référence à son code d'éthique, considère comme strictement confidentielle toute information, document ou donnée, dont elle pourra avoir connaissance à l'occasion de la présente convention, et s'interdit de les divulguer.

Toutefois, elle ne saurait être tenue pour responsable d'aucune étaient dans le domaine public à la date de la communication, ou si elle en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

Le demandeur tiendra à la disposition de La Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire, toutes les informations et documents pouvant contribuer à la bonne réalisation de la présente convention.

La Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire, pour sa part, s'interdit de faire état des résultats et de les utiliser de quelque manière, sauf à obtenir préalablement l'autorisation écrite de la Collectivité.

La Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire déclare respecter le règlement général sur la protection des données personnelles.

ARTICLE 9 : Litiges, rupture de la convention

La présente convention sera résiliée de plein droit si l'une des parties, après mise en demeure par lettre recommandée et restée sans effet dans le mois qui suit, ne respecte pas une ou plusieurs de ses obligations prévues par ladite convention.

Toutefois, en cas de litiges concernant l'application de la présente convention, les parties en présence conviennent de privilégier la solution amiable à la voie contentieuse.

En cas de litige et avant tout recours contentieux, il sera demandé un avis pour une tentative de médiation à un conciliateur choisi librement par les parties.

À défaut de conciliation, tout litige sera de la compétence exclusive du tribunal administratif de Nantes pour les organismes de droit public.

Fait à Clisson, en 2 exemplaires, le 18 mai 2026,

Pour la Chambre d'agriculture de Région
Pays de la Loire,
Le Président ou par délégation son
représentant habilité

Jérôme LETOURNEAU,
Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 29/05/2026

ID : 044-200067635-20260519-05_2026_15-AU



Ancrage territorial



Concertation



Sur-mesure



Expertise reconnue



Multi compétences



Alliance(s)

Vos interlocuteurs

Siège social

9 rue André-Brouard – CS70510

49105 ANGERS Cedex 02

Tél. 02 41 18 60 00 ; Fax 02 41 96 75 01

accueil@pl.chambagri.fr

www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr

